LES CARRÉS

DSCG 1

2023/2024

Gestion juridique, fiscale et sociale

Emmanuel Bayo

ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ATTENDUES ET LES SAVOIRS ASSOCIÉS

- Cours complet et conforme au programme
- Schémas et tableaux récapitulatifs
- Exemples et applications corrigées
- Sujet d'entraînement conforme à l'examen
- Conseils méthodologiques

Gualino un savoir-faire de Lextenso

LES CARRÉS

DSCG 1

2023/2024

Gestion juridique, fiscale et sociale

Emmanuel Bayo

Gualino un savoir-faire de Lextenso

Emmanuel Bayo est Professeur à l'ESSCA, École de Management. Docteur en Droit et en Sciences politiques, il participe régulièrement à l'élaboration de sujets et à la correction des examens.

Dans la même collection :

- DSCG 1 Gestion juridique, fiscale et sociale, 2023-2024 (E. Bayo).
- DSCG 2 Finance, 2022 (P. Recroix).
- DSCG 2 Exercices corrigés de Finance, 2022 (P. Recroix).
- DSCG 3 Management et contrôle de gestion, 2023 (M. Leroy).
- DSCG 4 Comptabilité et audit, 2023-2024 (C. Baratay).
- DSCG 4 Exercices corrigés de Comptabilité et audit, 2023-2024 (C. Baratay).
- DSCG 5 Management des systèmes d'information, 2024, à paraître.
- DSCG 6 Anglais des affaires, 2023 (A. Rouby).
- DSCG 7 Mémoire professionnel, 2023-2024 (M. Leroy, H. Kontzler, N. Platiau et F. Cohen).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297222655
ISSN 2257-770X
Collection Les Carrés DSCG

Suivez-nous sur **www.gualino.fr**

Contactez-nous sur **gualino@lextenso.fr**

Le concept

La collection « ***Les Carrés DSCG*** » vous propose :

- des livres conformes au **programme** de chaque UE (unité d'enseignement) du **Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion** (DSCG) qui donne lieu à **une épreuve** ;
- une pédagogie qui tient compte des notions introduites dans les programmes : **compétences attendues et savoirs associés** ;
- de véritables manuels **d'acquisition des connaissances** ; leur contenu est :
  - **développé** : les étudiants peuvent apprendre leur cours et acquérir les compétences ainsi que les savoirs associés,
  - **complet** : le cours est enrichi d'applications corrigées pour mettre en pratique les compétences acquises. Un sujet d'entraînement conforme à l'examen est présenté à la fin de l'ouvrage pour que l'étudiant soit prêt le jour de l'épreuve,
  - **à jour de l'actualité la plus récente.**

Le présent ouvrage est tout entier consacré à l'**UE 1** « **Gestion juridique, fiscale et sociale** » et à l'épreuve correspondante : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Vous trouverez dans les pages suivantes (4 à 23) **le programme officiel de l'UE 1** ainsi que **le sommaire** de ce manuel d'acquisition des connaissances. Vous pourrez ainsi facilement naviguer dans ce livre et trouver, à tout instant, les connaissances recherchées.

Avant-propos

Spécificités et outils de réussite proposés dans cet ouvrage

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous partez du postulat que « *chercher à gravir l'Everest en tongs, cela est dangereux* » et ***qu'il vaut mieux se munir d'un équipement adapté : ni trop léger, ni trop lourd…***

L'auteur, lui, est parti du principe que ***la lecture et l'utilisation de cet ouvrage devaient d'abord et avant tout vous donner toutes les chances de réussir l'examen***.

Le contenu et le mode d'écriture qui suivent procèdent donc de la volonté de vous doter des connaissances correspondant au programme du « DSCG 1 » de manière vivante, *en* ***mettant en exergue les points importants.***

Vous et cet ouvrage étiez donc faits pour vous rencontrer…

Afin de favoriser votre réussite à l'examen et en s'appuyant sur des années d'expérience d'enseignant, concepteur de sujets et correcteur de copies, sont ci-après proposés :

1. un cours ; 2. des exercices et un sujet d'examen corrigés ; 3. des conseils de méthodologie.

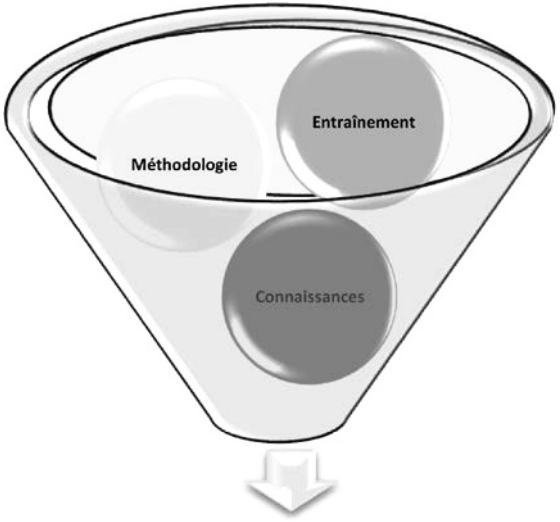

1 - Un cours

– Le cours est présenté en respectant l'ordre et les thématiques des 6 titres et des chapitres (sous-thèmes) du programme officiel.
– Les éléments du cours sont proposés, pour en faciliter l'apprentissage, à l'aide de tableaux, schémas et exemples concrets.
– Les chapitres débutent parfois par un glossaire et par le signalement de points de vigilance avant l'examen.
– Chaque chapitre met en relief les notions clés au regard des objectifs de compétences fixés par les derniers textes.

2 - Des exercices et sujet d'examen corrigés

– Une trentaine d'exercices ponctuent les parties principales. Ils sont de 2 natures :
  • des exercices pour vous permettre de vous auto-évaluer : « Quizz », « Vrai-faux, pourquoi ? »,
  • des exercices semblables à ceux imposés à l'examen : « Études de cas pratiques », « Commentaires d'un ou plusieurs documents », « Questions ».
– Afin de vous placer dans la situation réelle du temps et du contenu d'un examen, vous est proposé en page 399 et suivantes un sujet-corrigé complet d'entraînement.
– En outre, vous trouverez en Annexe 2 (v. p. 412), un tableau récapitulatif des thématiques ayant donné lieu à des questions d'examen au « DSCG 1 » ces 12 dernières années.

Attention, cependant, si vous vous reportez aux annales des examens passés :
– ce n'est pas parce qu'une thématique a déjà été utilisée pour interroger les candidats, une ou plusieurs fois, qu'elle ne peut plus l'être ;
– certaines des réponses, justes à l'époque des examens, sont devenues obsolètes du fait de changements législatifs, réglementaires ou jurisprudentiels ;
– l'exercice de « *l'étude de cas* » est apparu en 2020 et des thématiques nouvelles, telles « *la transaction* ».

3 - Des conseils méthodologiques

La méthodologie ne fait pas tout, mais elle compte pour beaucoup. Vous trouverez en Annexe 1 de cet ouvrage (v. p. 410) des conseils en la matière. Leur lecture constituera un investissement en temps. Il faut en effet, pour réussir l'examen, acquérir des connaissances mais aussi apprendre à les restituer sous les formes attendues. L'examen visant à contrôler vos connaissances mais aussi à mesurer votre aisance professionnelle actuelle ou future à éclairer, conseiller, comparer, justifier.

En souhaitant que cet ouvrage favorise votre confiance en vous et une pleine réussite à votre examen.

Programme officiel de l'UE 1 – GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Niveau M : 180 heures – 20 ECTS

1 - L'entreprise et son environnement (55 heures)

1.1 - Éléments généraux sur les contrats

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'activité de l'entreprise a une traduction juridique usuelle par le biais des contrats. Le contrat est un outil d'organisation de la vie des affaires.	– Maîtriser les effets des dispositions contractuelles engageant l'entreprise.	– Principes fondateurs du droit des contrats. – La négociation du contrat. – La formation du contrat : • conditions de formation ; • clauses contractuelles particulières ; • sanctions des conditions de formation. – L'exécution du contrat : • les obligations à exécuter (voulues par les parties, imposées par le juge) ; interprétation du contrat ; • effet relatif du contrat ; • sanctions de l'inexécution en distinguant celles visant à l'exécution du contrat, celles visant à l'anéantissement du contrat et celles visant à la réparation de l'inexécution (responsabilité contractuelle).

1.2 - La diversité des contrats

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Le contrat est le support juridique de la relation qui lie l'entreprise à son client. Le transfert des risques liés à l'activité et au patrimoine de l'entreprise vers les compagnies d'assurance est une pratique largement répandue. Sont examinés les risques usuellement assurés, résultant d'actions de l'entreprise ou d'évènements qu'elle subit.	– Maîtriser les dispositions régissant les contrats courants énumérés dans le programme. – Adapter et faire évoluer le contenu de certains contrats en fonction de la situation d'un client ou de l'entreprise.	– Le contrat de vente, le contrat d'entreprise : formation et effets. – Les contrats de distribution : concession et franchise. – Le contrat d'assurance : mécanisme, formation, effets : • la couverture des risques de l'entreprise par les contrats d'assurances ;

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'assurance-vie constitue un élément de gestion patrimoniale en tant que tel, également utilisé comme garantie de crédit. Elle répond sur le plan juridique à des règles particulières, en premier lieu du fait de son quadripartisme (assureur, souscripteur, assuré et bénéficiaire).		• la gestion patrimoniale de l'entrepreneur par les contrats d'assurance-vie : conclusion, gestion et dénouement du contrat. – La transaction.

1.3 - Droit pénal

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Dans le cadre de ses activités, l'entreprise peut mettre en cause sa responsabilité pénale. Cette dernière a pour objet l'infraction et pour but la défense sociale. La mise en œuvre de la responsabilité pénale de l'entreprise doit être entourée de nombreuses garanties tant en termes de droit substantiel qu'en termes de droit processuel. Un certain nombre d'infractions spéciales sont destinées à protéger les actionnaires mais aussi les tiers contre certains comportements des dirigeants de la société, dirigeants de droit ou dirigeants de fait.	– Maîtriser l'identification des éléments constitutifs d'une infraction relevant du droit pénal. – Informer les dirigeants de l'entreprise sur les conséquences d'une incrimination pénale.	Le droit pénal général : – les éléments constitutifs de l'infraction ; – la classification des infractions ; – l'identification de la personne responsable (l'auteur, le complice) ; – la peine ; – étude de quelques infractions : escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux, recel. La procédure pénale : – les actions : l'action publique, l'action civile ; – l'instruction préparatoire : juge et chambre d'instruction ; – le jugement et les voies de recours. Le droit pénal spécial des affaires et des sociétés : – abus de biens sociaux ; – distribution de dividendes fictifs ; – présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle ; – infractions relatives à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société, ainsi qu'aux droits sociaux et aux modifications du capital social ; – blanchiment ; – infractions relatives au contrôle légal des comptes : délit de non révélation des faits délictueux, délit d'informations mensongères.

1.4 - L'entreprise et la concurrence

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'activité de l'entreprise doit composer avec les règles de fonctionnement du marché et particulièrement le respect d'un certain équilibre entre les concurrents, de façon à assurer d'une part, la protection du marché et d'autre part, la protection des concurrents.	– Maîtriser des situations ou pratiques contraires au droit de la concurrence. – Accompagner le traitement de pratiques contraires au droit de la concurrence.	– Le contrôle des concentrations en droit communautaire et en droit interne. – La réglementation des pratiques anticoncurrentielles : entente et abus de position dominante en droit communautaire et en droit interne. – La surveillance des comportements : action en concurrence déloyale, réglementation en matière de prix et de facturation. – Le droit des pratiques restrictives : revente à perte, prix imposés et pratiques discriminatoires, la rupture des relations commerciales établies.

1.5 - L'entreprise et l'administration fiscale

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Dans le cadre de son activité, l'entreprise, qui est par ailleurs contribuable, doit respecter la réglementation fiscale. L'administration se réserve la possibilité de contrôler l'application de la règle par le biais des contrôles fiscaux.	– Assister l'entreprise dans ses relations avec l'administration fiscale. – Rédiger et concevoir les demandes d'agrément et de rescrit. – Suivre la procédure de vérification fiscale. – Apprécier l'opportunité d'accepter ou de contester une proposition de redressement. – Suivre et orienter le contentieux fiscal.	– Les relations avec l'administration fiscale : agrément et rescrit. – Le contrôle fiscal : formes, déroulement, garanties, conclusion. – Le contentieux et la procédure fiscale. – Notions sur le contentieux communautaire.

1.6 - L'entreprise et la dimension environnementale

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise ne peut exercer son activité en faisant abstraction, tant dans son mode de fonctionnement qu'au travers des produits ou services qu'elle commercialise de la dimension environnementale.	– Assister une entreprise dans la mise en œuvre de dispositions relevant du droit de l'environnement.	– Les obligations de communication des entreprises en matière d'environnement.

2 - Le développement de l'entreprise (20 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise qui se développe peut être confrontée à des problèmes d'adaptation de sa structure juridique à son niveau d'activité. Cette adaptation peut être de nature juridique.	Assister le chef d'entreprise dans les choix juridiques et fiscaux liés à la : – constitution de sociétés ; – transformation de sociétés.	Droit et fiscalité de : – la constitution des sociétés ; – la transformation des sociétés.
Le développement de l'entreprise peut nécessiter une évolution de sa gouvernance, c'est-à-dire des modes de direction de l'entreprise et des relations avec les associés ou actionnaires. On aborde ainsi la problématique du gouvernement d'entreprise.	– Assister le chef d'entreprise dans le suivi juridique de la désignation et du fonctionnement des organes de direction d'une société.	– Les relations entre les dirigeants et les associés. – Le conseil d'administration, le directoire et le conseil de surveillance : rôle et attributions. – Les dispositifs permettant d'améliorer la gouvernance et la transparence du fonctionnement des sociétés.
Le développement de l'activité de l'entreprise conduit celle-ci à développer ses moyens de communication mais aussi à dématérialiser une partie de ses activités.	Répondre à des questions courantes touchant aux implications juridiques et fiscales : – de la création et l'utilisation d'un site internet ; – du recours à l'informatique dans les transactions courantes de la vie de l'entreprise.	– Notions essentielles de droit de l'informatique. – Les principales règles juridiques régissant l'utilisation d'Internet (sites, transactions, facturation et signature électroniques).
L'entreprise peut également se développer hors du cadre strictement national. Cette dimension comporte de multiples retombées pour l'entreprise notamment dans le domaine fiscal.	– Maîtriser le régime fiscal des opérations faites avec l'étranger (analyse des conventions, règles de rattachement, régimes de crédits d'impôt, risques fiscaux internationaux).	– Les règles d'imposition des affaires internationales : règles de territorialité, principes de traitement de la double imposition, détermination et imposition du résultat, T.V.A. et échanges internationaux ou intracommunautaires. – Les principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale.

3 - Le financement de l'entreprise (20 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les modalités de financement de l'entreprise sont multiples. Les conditions juridiques et fiscales d'obtention et d'utilisation d'une source de financement donnée font partie des paramètres de la décision de choix.	– Maîtriser les implications juridiques et fiscales liées aux opérations de financement de l'entreprise (choix du mode de financement, suivi du financement…).	– Le régime juridique et fiscal des augmentations et réductions de capital. – Les pactes d'actionnaires. – Le financement par compte courant. – Le financement par recours aux marchés financiers : la société cotée. – Le *crowdfunding*. – Le régime juridique et fiscal du financement à long et moyen terme (emprunts obligataires, contrats de financement). – Les garanties du crédit.

4 - De l'entreprise au groupe (40 heures)

4.1 - Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise peut être amenée à se développer par des prises de participations dans d'autres entreprises. Les entreprises concernées font alors partie d'un groupe. Le droit donne un cadre à cette réalité économique.	– Mettre en œuvre et suivre les aspects sociaux liés à l'existence d'un groupe. – Assurer la gestion fiscale des groupes (choix du régime fiscal approprié ; détermination du périmètre d'intégration fiscale ; validation des retraitements ; travaux de synthèse liés à la détermination d'un résultat fiscal de groupe). – Assister le chef d'entreprise dans la gestion juridique des participations détenues dans d'autres sociétés. – Choisir le mode de coopération le plus approprié sous l'angle juridique et fiscal. – Participer à la constitution et suivre le fonctionnement d'un G.I.E. – Participer, sous l'angle juridique et fiscal, à la négociation d'un contrat de location-gérance.	– Droit du travail appliqué aux groupes, comité de groupe, accord de groupe. – Régimes fiscaux de groupe et traitement fiscal des opérations internes aux groupes. – Droit et fiscalité de l'acquisition, de la détention et de la cession de participations. – Règles juridiques, fiscales et sociales gouvernant certains modes de coopération inter-entreprises : G.I.E., G.E.I.E., location-gérance, contrats d'intérêts communs.

4.2 - La restructuration de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise est souvent partie prenante dans des opérations de restructuration qui visent à rationaliser l'organisation d'activités au sein d'un groupe ou à organiser de manière différente les activités de l'entreprise. Compte tenu des enjeux, ces opérations sont étroitement réglementées.	– Déterminer sous l'angle juridique, fiscal et social le mode de restructuration approprié. – Optimiser fiscalement l'opération de restructuration. – Accompagner juridiquement l'opération de restructuration. – Accompagner au plan social l'opération de restructuration.	Le régime juridique, fiscal et social des opérations de : – fusions de sociétés ; – apports partiels d'actifs ; – scissions de sociétés, scissions partielles ; – transmission universelle de patrimoine (C. civ., art. 1844-5).

5 - La pérennité de l'entreprise (40 heures)

5.1 - L'entreprise en difficulté

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Nombreuses sont les difficultés qui peuvent menacer la pérennité de l'entreprise. Le droit, en cherchant à préserver les intérêts des différents partenaires de l'entreprise, va encadrer de manière spécifique la vie de l'entreprise durant la période de prévention ou de traitement des difficultés.	– Repérer les situations exigeant le déclenchement de procédures de prévention ou de traitement des difficultés. – Assurer le suivi juridique de la procédure de prévention ou de traitement des difficultés.	– La prévention des difficultés. – Le traitement des difficultés : • les procédures collectives ; • les sanctions. – Aspects de droit communautaire.

5.2 - La transmission de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise peut être cédée, qu'elle soit exploitée sous forme d'entreprise individuelle ou sous forme sociétaire. De même, l'entreprise est un élément d'un ou plusieurs patrimoines et, à ce titre, entre dans le cadre des opérations affectant un patrimoine.	– Déterminer le mode juridique et fiscal le plus approprié pour l'opération de transmission. – Évaluer et optimiser le coût fiscal de la transmission. – Assurer le suivi juridique de la transmission (garanties de passif…).	La transmission à titre onéreux de l'entreprise : – la cession de l'entreprise individuelle (vente du fonds de commerce) ; – la cession de droits sociaux. La transmission à titre gratuit de l'entreprise : – les conséquences du décès de l'associé ou du dirigeant de l'entreprise individuelle ; – la donation de l'entreprise ou des droits sociaux.

5.3 - La disparition de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entrepreneur ou les associés peuvent décider de mettre un terme à la vie de l'entreprise.	– Maîtriser les incidences juridiques, fiscales et sociales des opérations de cessation d'activité ou de dissolution et liquidation d'une entreprise.	– La cessation d'activité de l'entreprise individuelle : régime juridique et fiscal. – La dissolution de la société : régime juridique et fiscal.

6 - Les associations et autres organismes à but non lucratif (5 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les associations sont présentes dans tous les domaines et certaines d'entre elles ont une activité équivalente à celle d'entreprises. La constitution et le fonctionnement des associations et des autres organismes à but non lucratif soulèvent de nombreuses questions juridiques, fiscales et sociales.	– Accompagner au plan juridique la création d'associations (statuts, assemblées…). – Déterminer le régime fiscal : exonération, identification de secteurs lucratifs.	– Aspects juridiques, fiscaux et sociaux des associations et autres organismes à but non lucratif.

Indications complémentaires

1.2 - Dans la couverture des risques de l'entreprise sont à étudier : IARD, assurance dommages, RC produits, RC exploitation, pertes d'exploitation, responsabilité du chef d'entreprise, assurances hommes clés.

La gestion du contrat d'assurance-vie permet d'aborder les rachats et avances. Les aspects fiscaux sont à exposer.

2 - Lors de l'étude du conseil d'administration, du directoire et du conseil de surveillance, on s'intéressera en particulier au rôle de chacun de ces organes en matière de qualité de l'information comptable et financière.

4.2 - On étudiera, dans le cadre des opérations de restructuration, le recours à la société européenne.

5.2 - La situation familiale de la personne faisant l'opération (présence ou absence d'enfants, mariage, Pacs) doit être prise en compte.

Abréviations utilisées

A.G.S.	Association pour la Gestion du régime d'assurance des créances et des Salaires.
A.M.F.	Autorité des Marchés Financiers.
B.I.C.	Bénéfices Industriels et Commerciaux.
B.N.C.	Bénéfices Non Commerciaux.
B.O.D.	Bulletin Officiel des Douanes.
B.O.D.A.C.C.	Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales.
B.O.M.J.	Bulletin Officiel du Ministère de la Justice.
C.A.	Conseil d'Administration ou Chiffre d'Affaires.
C.E.D.H.	Cour Européenne des Droits de l'Homme (Conseil de l'Europe).
C.E.T.	Contribution Économique Territoriale.
C.G.I.	Code Général des Impôts.
C.G.V.	Conditions Générales de Vente.
C.S.E.	Comité Social et Économique.
C.J.U.E.	Cour de Justice de l'Union Européenne.
C.N.C.C.	Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.
C.N.I.L.	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.
C.O.M.	Collectivités d'Outre-Mer.
COFRAC	Comité français d'accréditation.
C.R.P.C.	Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité.
D.A.U.	Document Administratif Unique.
D.E.B.	Déclaration d'Échanges de Biens.
D.P.E.F.	Déclaration de Performance Extra-Financière.
D.P.S.	Droit Préférentiel de Souscription.
D.R.O.M.	Départements et Régions d'Outre-Mer.

E.C.S.F.P.	Examen Contradictoire sur le Situation Fiscale Personnelle.
E.E.E.	Espace Économique Européen.
E.P.I.C.	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.
E.T.I.	Entreprise de Taille Intermédiaire.
F.E.C.	Fichier des Écritures Comptables.
I.R.	Impôt sur le Revenu.
I.S.	Impôt sur les Sociétés.
J.O**.**	Journal Officiel (de la République française).
J.O.A.F.E.	Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.
L.I.C.	Livraison Intracommunautaire.
L.P.F.	Livre des Procédures Fiscales.
P.B.R.D.	Personnes Bénéficiant du Régime Dérogatoire.
P.R.C.	Procédure de Rectification Contradictoire.
P.I.O.	Procédure d'Imposition d'Office.
R.C.S.	Registre du Commerce et des Sociétés.
R.G.P.D.	Règlement européen Général de Protection des Données.
R.S.I.	Régime Simplifié d'Imposition.
S.I.E.	Service des Impôts des Entreprises.
T.U.E.	Tribunal de l'Union Européenne ou Traité sur l'Union Européenne.
T.U.P.	Transmission Universelle de Patrimoine.
T.V.A.	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
U.E.	Union européenne.
V.G.	Vérification Générale (de comptabilité).

Sommaire

PARTIE 1 **L'entreprise et son environnement** 25

Chapitre 1 : Les éléments généraux relatifs aux contrats 27

I. Les principes fondamentaux et les typologies de contrats 28
A. Les principes fondamentaux 28
B. Les typologies des contrats 29

II. Les conditions de formation et de validité des contrats, les sanctions encourues 30
A. Les conditions de formation et de validité des contrats 31
B. Les sanctions encourues et parfois surmontables 38

III. Les effets des contrats 40
A. Le principe de la force obligatoire des contrats vis-à-vis des seuls contractants et ses atténuations 41
B. Le contrat dans le temps : durées et termes des contrats 44
C. La modification et l'interprétation du contrat 44
D. L'inexécution du contrat 46

Chapitre 2 : La diversité des contrats (à travers 5 contrats particuliers) 57

I. Le contrat de vente et le contrat d'entreprise : formation et effets 57
A. Le contrat de vente 57
B. Le contrat d'entreprise 61

II. Les contrats de distribution : concession et franchise 63
A. Le contrat de concession 63
B. Le contrat de franchise 63

III. Le contrat d'assurance 65
A. Les principales étapes de la création à la terminaison du contrat d'assurance 66
B. Les principales catégories de contrats d'assurance 69

IV. La gestion patrimoniale de l'entrepreneur par les contrats d'assurance-vie : conclusion, gestion et dénouement du contrat **72**
A. Les personnes concernées 72
B. Les risques couverts et les garanties possibles 72
C. Les règles spécifiques aux contrats individuels et aux contrats de groupes 73
D. Les rachats et les avances 74
E. La fiscalité applicable aux contrats d'assurance-vie 75

V. La transaction **76**
A. Les objets de la transaction 76
B. Les effets de la transaction 76
C. Les domaines d'application de la transaction 77

Chapitre 3 : Droit pénal 81

I. Le droit pénal général **81**
A. Les infractions et leurs auteurs 81
B. Les peines 86
C. Les cas d'irresponsabilité pénale 88

II. La procédure pénale **89**
A. Les actions : les personnes en droit d'exercer les poursuites (l'action publique, l'action civile) 89
B. L'instruction préparatoire : le juge et les chambres de l'instruction 95
C. Les voies de recours 96

III. Le droit pénal spécial des affaires et des sociétés **98**
A. Le commissaire aux comptes face aux faits délictueux 98
B. Le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme 99
C. Les abus de biens sociaux, les abus de confiance, les faux et usages de faux 101
D. L'escroquerie 107
E. La distribution de dividendes fictifs 108
F. La présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle 110
G. Les infractions relatives à différents moments de la vie de la société 110

Chapitre 4 : L'entreprise et la concurrence 119

I. Les comportements prohibés en droit de la concurrence **119**
A. Les comportements justifiant une action en concurrence déloyale 120
B. Les comportements entravant la libre concurrence : ententes et abus de position dominante 123

II. Les comportements sous surveillance en droit de la concurrence **133**
A. Les concentrations et les aides publiques 133
B. L'obligation de transparence tarifaire et l'interdiction de pratiques restrictives 138

Chapitre 5 : L'entreprise et l'administration fiscale 147

I. Les démarches préventives **147**
A. Les rescrits 147
B. Les demandes d'agrément 152

II. Les différentes formes de contrôle opérées par l'administration et les relations contentieuses **154**
A. Les principales formes de contrôle 154
B. Les conséquences des contrôles fiscaux 164
C. Les recours précontentieux et les contentieux fiscaux 167

Chapitre 6 : L'entreprise et la dimension environnementale 181

I. Les obligations d'informations **182**
A. L'obligation d'informations relative aux questions d'environnement (depuis juillet 2017) 182
B. L'Obligation de Déclaration de Performance Extra-Financière (« D.P.E.F. ») (depuis août 2018) 183
C. Les obligations d'informations des sociétés exploitant des installations classées 184

II. L'obligation d'établir et mettre en place un plan de vigilance **185**

PARTIE 2 Le développement de l'entreprise (20 heures) 189

Chapitre 7 : Droit et fiscalité de la constitution et de la transformation des sociétés 191

I. Les conditions de constitution des sociétés **192**
A. Les règles de fond 192
B. Le formalisme 194
C. Les responsabilités et la fiscalité induites par la création et la gestion de la société 196

II. Les conditions de la transformation et de modifications des sociétés **199**
A. Le régime juridique et fiscal de la transformation d'une société 199
B. Le régime juridique des modifications pouvant toucher la société 201

Chapitre 8 : Le pilotage des sociétés et les relations entretenues entre dirigeants et associés 207

I. Les pouvoirs et limites aux pouvoirs des dirigeants et organes de Direction **208**
A. Formes juridiques et organes des sociétés conditionnant leur gouvernance 208
B. Les limites aux pouvoirs des dirigeants 211

II. Les relations entretenues entre les dirigeants et les associés **215**
A. Le droit des associés à bénéficier d'informations et de contrôles des dirigeants 215
B. La désignation, la rémunération et la révocation des dirigeants 219

Chapitre 9 : Les moyens numériques de l'entreprise 223

I. La gestion et la protection des données informatiques de l'entreprise **223**
A. Le R.G.P.D. et ses objectifs 223
B. Les sanctions prévues et prononcées 225

II. Les conditions de création et gestion d'un site Internet marchand **227**
A. Les obligations liées à la création et au fonctionnement d'un site marchand 227
B. Les responsabilités générées par l'utilisation d'un site marchand 228

III. Les conditions d'utilisation des moyens digitaux par l'entreprise à l'appui de ses échanges **231**
A. Les notions de commerce électronique et de contrat à distance 231
B. Les conditions d'approche des clients et prospects 231
C. Les conditions de création du contrat à distance 232
D. Les règles relatives à la facturation et à la signature électronique 233

Chapitre 10 : Les règles d'imposition nationales et internationales 239

I. La territorialité des impôts **239**
A. Les règles de territorialité en cas d'imposition à l'I.S. 239
B. Les règles de territorialité en cas d'imposition à l'I.R. 240

II. Le traitement de la double imposition **241**